



**Réservé
à la Société** 

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être un mécanicien admissible, la personne proposée doit respecter une des conditions suivantes :

- détenir un certificat de qualification valide délivré par un comité paritaire conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (RLRQ, chapitre D-2), attestant qu'il est qualifié comme compagnon mécanicien en mécanique générale ou comme mécanicien général;
- détenir un diplôme d'études professionnelles en mécanique de véhicules routiers et deux ans d'expérience dans la réparation des mécanismes sur un véhicule routier;
- être employé depuis au moins les cinq dernières années dans la réparation des mécanismes d'un véhicule routier et porter au moins depuis trois ans l'entière responsabilité du travail qu'il accomplit dans ce métier.

Joindre à la demande le curriculum vitæ du mécanicien qui décrit les employeurs et les tâches accomplies.

A. Renseignements sur le demandeur	
Nom (en caractères d'imprimerie)	Numéro de dossier
Adresse	Code postal
Courriel	Téléphone
Nom et prénom du représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)	
Signature du représentant autorisé	Date (Année-Mois-Jour)

B. Renseignements sur le mécanicien	
Nom et prénom (en caractères d'imprimerie)	Numéro de permis de conduire

C. Déclaration du mécanicien	
J'affirme que tous les renseignements fournis sont véridiques et je sais qu'un renseignement faux ou inexact peut entraîner le rejet de ma candidature. J'autorise la Société à obtenir du comité paritaire ou de mes employeurs antérieurs des précisions sur les renseignements fournis dans cette demande et sur mes expériences de travail.	
Signature	Date (Année-Mois-Jour)

La communication de renseignements personnels
Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.
Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

**FAIRE PARVENIR UNE COPIE
par télécopieur
au 418 528-2111 ou au 1 888 580-8818
ou par courriel à
VPCRSV.communication.operationnelle@saaq.gouv.qc.ca**